



## Succession enfants de la DDASS

Par **Fabinouuu**, le **19/07/2013 à 16:47**

Mon père est décédé en 1995 et comme mes frères et sœur étions de la DDASS nous ne connaissons pas du tout notre famille.

Nous avons été contactés par un notaire en 1997 et il nous a remis les quelques économies restant de l'héritage.

Hors nous avons appris qu'il y avait aussi des terrains et des biens (même à l'étranger) et comme ce notaire ne faisait pas son travail correctement je l'ai signalé à la chambre des notaires et il a été dessaisi du dossier. Le nouveau notaire a travaillé quelque temps et lorsque je l'ai vu en 2005 il m'a montré un énorme dossier en indiquant que l'affaire était bloquée et qu'il n'arrivait à rien.

Par ailleurs mon frère a négocié avec une avocate à qui il a promis un pourcentage lors de la finalisation, et j'ai de mon côté obtenu l'aide juridictionnelle entière gratuite et un avocat de Béthune a été désigné.

Mon avocat a travaillé quelques temps et depuis plus de 10 ans je le relance continuellement et il ne m'a rien appris ni même donné comme information.

Il semblerait que lui aussi soit bloqué. Ainsi que l'avocate de mon frère.

Lorsque j'ai contacté mon avocat l'avant dernière fois il m'a confirmé qu'il était toujours mon avocat et qu'il s'occupait toujours de mon affaire et il m'a dit qu'il devait se replonger dans le dossier et que celui-ci était aux archives.

Et lorsque je l'ai rappelé il m'a signifié que je devrais refaire un dossier d'aide juridictionnelle. J'ai aussi écrit au bâtonnier de Béthune qui n'a pas su non plus bouger et s'est renseigné auprès de ces dits avocats de Béthune.

Et comme entre temps tous mes frères et sœur sont décédés il ne reste que moi en héritière directe.

La bâtonnière m'a simplement répétée que mes avocats avaient eu du retard du fait des décès de mes frères et sœurs.

Donc encore un coup pour rien... Je n'en vois pas la fin...

J'ai plusieurs fois écrit à Julien Courbet pour que lui au moins s'occupe de mon affaire mais aucunes nouvelles.

Que puis-je faire ? Je suis bloquée et n'ai que peu de documents concernant mon affaire...

Puis-je réclamer un double de mon dossier chez le notaire et mon avocat ? Sont-ils tenus de me le faire parvenir ?

Merci de vos réponses rapides si possibles et je suis disponible pour contacter et même me déplacer sur Paris afin d'être conseillée.

Merci par avance.